

PERFORMANCE DES ACHATS : LES FONDAMENTAUX DE L'ORDONNANCE DU 23 JUILLET 2015

L'ordonnance du 23 juillet 2015, résultat de la transposition des Directives 2014/24/UE prévoit des modalités d'exécution spécifiques des pratiques achats. Cette formation présente ces modalités, en développant les règles essentielles de ces textes ainsi que les évolutions par rapport aux textes précédents.

Elle s'adresse donc aux personnes qui découvrent l'application de la commande publique ainsi qu'à celles qui pratiquaient l'ordonnance du 6 juin 2005.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure d'appliquer l'ordonnance du 23 juillet 2015 afin de sécuriser juridiquement l'acte d'achat.

OBJECTIFS

- Connaître les principes de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- Identifier les modalités de mise en œuvre de ces principes dans la passation d'un marché et, le cas échéant, repérer les éléments stables et les nouveautés par rapport à l'ordonnance du 6 juin 2005

CONTENU

Présentation de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Les Directives européennes 2014/24/UE du 26 février 2014

Les conséquences de la non application du texte (risques judiciaire et pénal)

Les fondamentaux au fil du processus achats

Travail des besoins : élaboration du DCE (dossier de consultation entreprises)

Le choix des procédures : évolutions dans les procédures déjà existantes et mise en œuvre de nouvelles procédures (procédure concurrentielle et procédure d'innovation)

L'allotissement : vers plus de souplesse avec les clauses package

Lancement de la consultation : les différentes publicités (seuils et méthodes de calcul) et présentation des supports de publicité (obligatoires et optionnels)

Analyse des offres

Choix du fournisseur

Contractualisation



27 janvier 2016



Paris



316 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Prérequis

Connaissances de base du processus achats

PUBLICS

Personnes ayant la charge opérationnelle des achats :

- Acheteurs
- Responsables achats
- Directeurs achats

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices pratiques
- analyse de jurisprudence

INTERVENANTS

- Responsable Projet achats FEHAP
- Avocat spécialisé dans les marchés

